

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 8 JUILLET 2021 SEANCE N°2021-5

Le conseil municipal, dûment convoqué, pour le Maire empêché, Monsieur Jean-Luc Bardeau, 1^{er} adjoint au Maire, s'est réuni en session ordinaire à la salle des mariages de Prignac et Marcamps, le jeudi 8 juillet 2021 à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Bardeau, 1^{er} adjoint au Maire avec l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation à signer la convention de financement – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
2. Suppression de la régie de recettes « Location de salles »,
3. Paiements heures complémentaires agent animation ;

Informations et questions diverses

Date de convocation : 2 juillet 2021

Ouverture de la séance : 20h30

Présents : Fabrice Andrieu, Jean Luc Bardeau, Mélanie Béranger, Tiffany Bérard, Laury Lefevre, Corine Levraud, Myriam Robitaillié. Henri Pereira Ramos

Absents excusés: Marie Christine Bouchet, Thierry Monteil donne pouvoir à Fabrice Andrieu, Julie Guichou donne pouvoir à Myriam Robitaillié

Secrétaire de séance : Myriam Robitaillié accepte à la condition que le Conseil Municipal soit enregistré.

Un avis favorable à titre expérimental pour cette séance est donné par Jean-Luc Bardeau.

Jean Luc Bardeau demande si tout le monde est d'accord avec le compte rendu du dernier conseil municipal. Henri Pereira Ramos ne l'est pas car tous ses propos n'ont pas été retranscrits dans le procès-verbal et notamment ceux tenus pour le bien sans maître de la grotte de pair non pair. Il demandait si le conservateur du terrain voisin avait été consulté.

Jean Luc Bardeau souhaite ajouter deux point préliminaires.

Le premier étant que Monsieur Jean-Luc Bardeau fait part d'un courrier de madame le Maire ainsi il acte l'empêchement de Madame le Maire lors d'une séance du conseil municipal, en application de l'article L. 2122-17 du CGCT.

Jean Luc Bardeau suppose que toutes les personnes présentes sont maintenant au courant de l'état de santé de Madame le Maire.

Elle reste le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps.

Mais elle se consacre à se soigner. Elle a pris un arrêté de délégation pour les signatures de documents comptables, même si la loi ne l'oblige pas à le faire, afin de clarifier la situation.

Henri Pereira Ramos demande s'il y a une date de fin à cette délégation.

Jean Luc Bardeau répond que non ; il n'y a que la date de départ de cette délégation.

Le second point qu'il souhaitait préciser était qu'en Conseil Municipal il ne faut pas citer les noms des administrés ni des employés municipaux.

Jean Luc Bardeau passe aux points à l'ordre du jour

1 Autorisation à signer la convention de financement – Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Il présente ce projet en précisant qu'il a été monté en lien avec les besoins de l'école pour rééquiper les classes en matériel neuf (tablettes, ordinateurs et autres)

Il y a des demandes de subventions pour financer ce projet et qu'il souhaiterait pouvoir l'avoir pour la rentrée.

Une première partie a déjà été évoquée, signée et envoyée. Là il s'agit de la seconde partie de la demande de financement en autorisant sa signature « Appel à projet pour un socle numérique en écoles élémentaires ».

Cela a été évoqué lors du Conseil des Parents d'élèves.

Henri Pereira Ramos remercie pour l'envoi de ce document mais il est rempli de noir concernant les montants. Est-ce une volonté de dissimuler ces éléments ou est ce qu'il y a une raison juridique ?

Jean Luc Bardeau répond qu'il s'agit de la maquette qui se validera quand les informations y seront entrées. Il faut rendre ce document au 13 juillet au plus tard.
Il faut que cela soit voté en Conseil Municipal pour pouvoir valider et compléter le document.

Henri Pereira Ramos explique que de fait, il est demandé de voter un projet sans que les montants des subventions et les impacts sur la collectivité soient connus.

Jean Luc Bardeau répond qu'avec les subventions croisées cela est intéressant. Environ 50 % du montant initial. Il explique également que c'est au moment où sera complété la seconde demande de subvention que le logiciel complètera cette maquette et que les chiffres apparaîtront.

Fabrice Andrieu souligne également qu'il s'agit là d'une maquette et en aucun cas le document définitif. Ce sont les champs en noir qui seront complétés.

Jean Luc Bardeau propose de donner au prochain Conseil Municipal les chiffres.
Il cite de mémoire mais sans certitude et demande à ce que l'on n'en tienne pas compte, la somme de 13 000 € (coût total) et 7 ou 8 000 € de subventions.
Ces chiffres seront communiqués lorsque le document sera passé de l'état de maquette à l'état de document validé.

Jean Luc Bardeau souhaite procéder au vote
pour 7 + 2 pouvoirs
abstention 1 (Monsieur Pereira Ramos)

2 Suppression de la régie de recettes location de salle

Jean Luc Bardeau explique ce point par un décret pris par l'état et communiqué par la direction régionale des finances publiques.

Cet article vient modifier la gestion des régies « recette ».

Il modifie et complexifie les règles de régie de recette.

Sur conseil de Madame Champagne, trésorière payeur de Saint André de Cubzac, il convient de supprimer cette régie de recette et de passer en paiement direct.

Jean Luc Bardeau souhaite procéder au vote

Pour unanimité

3 – Paiement des heures complémentaires agent animation

Madame le Maire s'était engagée à payer 7 heures complémentaires auprès de cet agent. Il ne s'agit pas d'heures supplémentaires mais d'heures payées au taux normal. Ceci était à titre complètement exceptionnel.

Henri Pereira Ramos souhaite savoir à quoi correspond ces heures complémentaires.

Jean Luc Bardeau explique qu'après discussion avec l'agent, celui-ci préférerait le paiement de ses heures. Il n'a pas le détail de la prestation mais elle était pour la Mairie et à la demande de Madame le Maire.

Jean Luc Bardeau souhaite procéder au vote

pour 7 + 2 pouvoirs

Abstention 1 (Monsieur Pereira Ramos)

Informations et questions diverses

Les Biens sans Maîtres

Jean Luc Bardeau souhaite revenir sur le vote des biens sans maître du dernier Conseil Municipal.

Au niveau de la ventilation il y avait 3 biens sans maître et rappelle qu'Henri Pereira Ramos en avait donné la localisation : Côte du Moron derrière Saint-Michel, derrière Grotte de Pair non Pair, Palue Nord vers Christoly.

Cette liste de biens a été établie par la Préfecture au niveau du département.

Au service cadastral une vérification a été faite et ces biens apparaissent avec la mention « domaine propre inconnu ».

Côte de Marcamps Est: parcelle B394

Côte de Marcamps Est : B1056 pair non pair et B659.

Il explique avoir suivi la procédure officielle car la Mairie avait les relevés cadastraux et ceux de la Préfecture. Là-dessus le centre des monuments nationaux qui gère la grotte de pair non pair a adressé un mail et un courrier à tout le monde au sujet de la parcelle B1056.

Dans ce courrier il précise que la grotte classée monument historique est propriété de l'état depuis le 20 décembre 1900,

Ce courrier est signé par Monsieur Marc Martinez qui est Administrateur de la grotte de Pair non Pair qui a pris des fonctions importantes puisqu'il est aussi Administrateur des sites préhistoriques de la vallée de la Vézère.

Dans la semaine, une personne de la grotte est venue à la Mairie et a donné des documents.

Dès que des vérifications auront été faites et que la procédure de rétrocession sera connue, le Conseil Municipal fera le nécessaire.

La Mairie s'est renseignée auprès du service SPF – Service de la Propriété Foncière de Libourne qui n'a des informations enregistrées que depuis 1956.

Antérieurement à cette date ils n'ont pas d'informations, si ce n'est celles déjà communiquées. La parcelle est pour eux un bien sans maître.

Il est évident que la Mairie procédera à la restitution de cette parcelle mais comme nous l'a dit le SPF, l'extrait cadastral fourni n'est pas suffisant, il faut également fournir un titre de propriété.

La personne en charge de la grotte est au courant et à l'issue du conseil, nous lui enverrons en message pour réclamer ce document.

Fabrice Andrieu informe Jean Luc Bardeau que l'Administrateur des monuments historiques a envoyé dans la journée un mail avec le titre de propriété.

Jean Luc Bardeau explique que cette restitution n'a pas pu être mise à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, mais qu'il le sera pour le prochain.

Henri Pereira Ramos dit que l'Etat a le dos large.

En tant que collectivité, nous avons des démarches à faire.

Selon l'article L 11234 : Dans le cas où un propriétaire ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, le bien est présumé sans maître. Le représentant de l'Etat dans le département notifie cette présomption au maire de la commune dans laquelle est situé le bien.

Henri Pereira Ramos a interrogé la Mairie pour savoir si toutes les mesures de publicité avaient bien été prises et si l'on avait sollicité le propriétaire de la parcelle mitoyenne, en l'occurrence l'Administrateur des monuments historiques.

Jean Luc Bardeau souligne que l'affichage a été fait et l'on peut dire sans que l'Etat ait le dos large qu'il est difficile de croire que l'Etat s'ignore propriétaire d'un bien alors qu'il est question d'une grotte achetée classée monuments historiques.

Jean Luc Bardeau souligne la réactivité de la Mairie qui deux jours seulement après le Conseil Municipal entamait des démarches.

Henri Pereira Ramos s'étonne que suite au courrier du conservateur qui démontrait la possession de la grotte par les monuments historiques il n'y ait pas eu de réponse.

Jean Luc Bardeau répond : effectivement pas de réponse écrite mais des contacts oraux.

Maintenant que la Mairie a tous les éléments en main une réponse sera apportée dès le lendemain par écrit.

Au prochain Conseil Municipal, la restitution de ce bien y figurera.

Le Service de Publicité Foncière ne pouvait pas établir d'autres documents que celui déjà donné, mais ils ont eu l'amabilité de faire des contrôles plus poussés. Mais avant 1956, il n'y a pas d'archives.

Fabrice Andrieu explique qu'il conviendra d'organiser un Conseil Municipal avant le 22 juillet car il y a un délai d'un mois pour revenir sur une procédure d'intégration d'un bien sans maître.

Ecoles

Henri Pereira Ramos a eu une doléance de la part de Madame la Directrice qui aurait souhaité que la date de clôtures des inscriptions soit précisée sur les documents et pourquoi pas sur le cityhall.

Il y a bien une date butoir sur tout le dossier d'inscription pour le périscolaire mais pas de date butoir pour l'école.

Jean Luc Bardeau répond en lieu et place de Julie Guichou absente ce jour.

Ils en ont parlé lors du conseil des parents d'élèves.

La date est bloquée au niveau du périscolaire, car c'est la mairie qui gère cela et en ce qui concerne l'école c'est impossible car il peut y avoir des inscriptions pendant tout l'été.

Henri Pereira Ramos répond que certains savent déjà que leurs enfants iront ou non à l'école.

Ne pouvait on leur demander une réinscription avant une date butoir ?

Jean Luc Bardeau répond qu'il a été convenu avec Mme la Directrice que dès qu'un dossier d'inscription arriverait en Mairie, il lui serait communiqué.

Jean Luc Bardeau prend l'exemple d'une famille s'installant à Prignac pendant l'été. S'ils veulent inscrire leurs enfants, nous avons obligation de les prendre.

Henri Pereira Ramos répond :si nous sommes en mesure de les accueillir.

A ce propos, y aura t'il bien une ouverture de classe ?

Jean Luc Bardeau explique que cette ouverture est en bonne voie. Officiellement nous aurons une réponse le 13 juillet prochain.

Henri Pereira Ramos souhaite souligner que le budget par enfant est passé de 55 à 34 €.

Jean Luc Bardeau dit que c'est faux.

Henri Pereira Ramos tient ces propos de Madame la Directrice, suite à la réduction des photocopies

Jean Luc Bardeau répond que c'est la répartition des lignes budgétaires en dépenses qui est différente, mais le budget reste le même soit 55 € par enfant.

Jean Luc Bardeau explique que lorsque l'on donne un budget ce n'est pas pour le thésauriser. Un budget ce sont des lignes de dépense. Là en l'occurrence les lignes de dépenses évoluent mais le budget est le même.

Corine Levreau souligne le fait que nous sommes une des communes qui donne le plus.

A chaque sortie scolaire, la mairie participe, à chaque sortie extérieure le bus est prêté.

Henri Pereira Ramos répond qu'au dernier voyage, l'école s'est organisée sans le bus.

A cela Corine Levreaud demande combien d'enfants participait à cette sortie ?

Jean Luc Bardeau explique également qu'en septembre Madame la Directrice a eu besoin d'un ordinateur portable.

Madame le Maire le lui a fourni très rapidement.

L'école a voulu organiser un spectacle de chant de maternelle, la Mairie a dit oui.

Jean Luc Bardeau trouve que c'est bien pour une commune comme Prignac et Marcamps.

Certes il est toujours possible de faire plus.

Associatif

Henri Pereira Ramos explique avoir eu différentes remarques de deux associations.

La première concerne le football avec le tracé des lignes sur le terrain qui manque de coordination.

Si la communication passait mieux il n'y aurait pas de problème entre le jour de la tonte et le tracé des lignes.

Corine Levreaud répond que la Mairie ne peut rien contre la météo. L'alternance de pluie et de soleil favorise la prolifération des végétaux.

Tiffany Bérard explique que la tonte a eu lieu le vendredi et lundi pour le mercredi.

Elle confirme avoir bien communiqué avec le responsable du foot. Mais lorsqu'il lui demande de faire une tonte un jour pour le lendemain, c'est impossible. Les agents font ce qu'ils peuvent. A ce moment-là ils étaient deux et leur emploi du temps n'est pas fait en fonction du foot.

La seconde remarque vient du Président de la pétanque qui se demande s'il ne serait pas possible d'aménager devant la salle des fêtes des terrains (cela avait été fait mais ils ont été saccagés)

Cela pourrait permettre l'organisation d'événements autour de la pétanque qui regrouperaient énormément de personnes sur un week-end et permettrait une visibilité de Prignac et un retour pour nos commerçants.

Jean Luc Bardeau explique que la zone envisagée est une zone qui sert beaucoup.

Il explique avoir vu des animations de pétanque sans zone aménagée mais propose de voir cela dans une commission.

Henri Pereira Ramos informe avoir eu une question d'un administré par rapport à l'Eglise St Michel. Autour de nous beaucoup de communes proposent des animations culturelles. Où en est-on de la mise en conformité de cet établissement ?

Jean Luc Bardeau répond que la chapelle a toujours été opérationnelle car nous pouvons faire des manifestations jusqu'à 49 personnes.

Fabrice Andrieu confirme que tout est opérationnel. Il souligne qu'une exposition peut tout à fait y avoir lieu puisqu'il s'agit d'un flux court.

Il est possible d'y faire une pièce de théâtre ou un concert mais en limitant la jauge à 49 personnes.

Henri Pereira Ramos souligne qu'au lieu d'attendre qu'une association se manifeste il serait intéressant que la Mairie soit porteuse de projets qui permettent son utilisation.

Il ne faut pas attendre les projets des associations extérieures pour utiliser cet espace.

Jean Luc Bardeau répond que la période de COVID n'a pas facilité l'émergence de projet. Nous sommes toujours en attente de la finalisation des travaux.

Il explique également que la Mairie a travaillé sur la parcelle d'à côté pour ouvrir un champ et souligne la beauté de cette chapelle. Il rappelle également que ce lieu a déjà été largement utilisé et qu'il le sera très certainement encore.

Sécurité RD133

Henri Pereira Ramos revient sur la problématique de la route RD133 suite au courrier d'un administré et à sa pétition regroupant une cinquantaine de signatures.

Fabrice Andrieu souhaite répondre car il habite sur cette route. Il a signé cette pétition en tant qu'élu mais aussi en tant que citoyen. Il a fait remarquer que le panneau de « Marcamps » était en bas de la côte et non en haut ce qui permet aux voitures de rouler à 80 km au lieu de 50 km sur cette partie.

A l'heure actuelle un courrier partira demain matin vers le département dans lequel est demandé une étude. Elle permettra d'engager des travaux qui permettront d'argumenter un dossier. En effet pour le moment tout le monde est capable de dire que les voitures roulent vite mais il n'y a pas d'éléments concrets à donner.

Dans ce courrier il est demandé de mettre en place un système de mesure par rapport au calcul de la vitesse. Le Conseil Municipal souhaite que ce comptage ait lieu en septembre et non pas en juillet et août mois qui ne sont pas représentatifs du nombre de véhicule passant sur la route.

Au même titre, il va être demandé le déplacement des panneaux de « Marcamps ». Le département est d'accord pour les faire remonter après l'entrée de carrière de M. Tavernier. Ceci pourrait être fait assez rapidement et permettrait la diminution de la vitesse de 80 km à 50 km.

Avant que ne soit posée la question, la même remontée est faite par rapport à l'Avenue des Côtes de Bourg. Il sera également demandé qu'un comptage soit mis en place sur cette avenue.

Il sera également demandé à la gendarmerie d'intensifier leur présence. Il ne parle pas de contrôle car il sait très bien qu'avec waze dès que les gendarmes sont positionnés, ils seront signalés.

Corine Levreaud explique qu'il y a deux ans cela a déjà été fait sur la D669.

La personne responsable au département est venue sur place et a rencontré un administré.

Le comptage a indiqué que le passage n'était pas si rapide que cela.

Cette personne du département après avoir vu le passage à « croix blanche » a précisé qu'il n'était pas possible de mettre de dos d'âne, de passage piétons ou d'autres éléments de régulation de la vitesse.

C'est le département qui a la main et il semble que cela soit très compliqué.

L'avantage maintenant est qu'il y a une pétition. C'est donc un argument qui permettra à la Mairie d'obtenir un résultat peut être.

Henri Pereira Ramos remercie Fabrice Andrieu pour ses réponses.

Laury Lefevre souligne que même s'il y a de la vitesse le lieu n'est pas très accidentogène.

Jean Luc Bardeau avant de clôturer le Conseil Municipal revient sur la procédure de restitution d'un bien sans maître qui se nomme « abandon d'intégration »

Il propose comme date du prochain Conseil Municipal le mardi 20 juillet à 20h30

Levée de séance 21h17